

La laïcité n'est pas une valeur morale

Le débat sur la laïcité porte le plus souvent sur la question des valeurs républicaines et leur apprentissage aux élèves. Or cette approche est sujette à caution : les valeurs mises en avant, liberté, égalité, fraternité ne sont pas totalement des réalités concrètes, appliquées réellement dans notre société. Que dire aux adolescent.e.s des zones déshéritées confronté.e.s aux inégalités sociales majeures, au chômage massif de leurs parents, aux discriminations, à la précarité et l'insécurité prégnantes ? Ils/elles voient bien que la République n'assure pas leur besoin de justice sociale et de fraternité collective. Dans ces conditions le modèle fondamentaliste religieux peut paraître comme une alternative juste et légitime aux défauts et insuffisances du modèle républicain, une réponse aux frustrations sociales et au sentiment d'abandon (cf les travaux d'Olivier Roy).

De plus le rôle de l'École est-il de faire le plaidoyer des institutions politiques en vigueur, quels que soient leur intérêt et leur valeur morale ? On peut alors s'exposer à une rhétorique relativiste, voire essentialiste (ou différentialiste), qui assimile les valeurs politiques et éthiques des Lumières à l'hégémonie idéologique des sociétés occidentales porteuses de la colonisation et d'un racisme structurel (cf les arguments des "décolonialistes" ou des "Indigènes de la République"). Les valeurs religieuses, notamment fondamentalistes, sont dès lors le vecteur de la contestation des "racisés.e.s" contre une société intrinsèquement opprimente.

Il apparaît donc nécessaire de fonder l'école et la défense de la laïcité sur une autre ligne, ou en tout cas d'en ajouter une. L'école doit se poser en pourvoyeuse de la connaissance objective. Seule la démarche scientifique permet l'acquisition rationnelle des connaissances et la perception cohérente du monde et des sociétés humaines. De même, toute connaissance scientifique peut (et doit) être remise en cause sur la base d'arguments rationnels, d'expériences et d'analyses comparatives et ne peut jamais être elle-même érigée en dogme. Un acquis scientifique n'est jamais que l'état des connaissances à un instant donné et la science est en élaboration constante. L'école c'est l'enseignement du doute, de l'interrogation sur nos certitudes et de l'esprit critique. Nous vivons dans une société sans dogmes imposés et la croyance religieuse n'y est pas structurante. Au contraire cette croyance doit pouvoir être soumise à discussion et interprétation.

Or en l'état des connaissances actuelles, rien ne démontre l'existence de dieu, ni l'essence divine des êtres humains. Dieu est une "invention" des hommes, les religions sont des constructions humaines que l'on étudie comme des faits sociologiques et politiques. La foi religieuse est donc une opinion individuelle parallèle à la connaissance scientifique, elle est respectable mais n'a pas son entrée à l'école. Ses dogmes et ses formes culturelles n'interfèrent pas sur ce que l'on enseigne, et ne sont jamais pris en compte dans les contenus et les pratiques pédagogiques. La religion doit se consacrer aux questions métaphysiques sans déborder sur la sphère de l'espace tangible qui est du domaine scientifique, le seul à devoir pénétrer à l'école.

L'avantage de cette démarche est qu'elle s'adresse à toutes les religions, tous les fondamentalismes (on peut penser aux églises baptistes, évangélistes adeptes du créationnisme, à certaines fractions du catholicisme ultra-conservateur), elle évite de stigmatiser l'Islam seul qui serait inapte aux principes de la démocratie et incapable de s'adapter aux valeurs de la République. Il ne s'agit pas de renvoyer les élèves musulmans à une pseudo insuffisance à intégrer le monde moderne, mais de les confronter comme tous les autres à une analyse critique de leur appréhension du monde, sachant que toutes les religions ont eu à remettre en cause leur discours par l'exégèse et par la confrontation dialectique avec la pensée agnostique.

La laïcité consiste donc à expliquer aux élèves qu'on respecte leur foi éventuelle, mais qu'on n'en tiendra pas compte dans le cadre scolaire et pédagogique. La tolérance s'organise dans la société civile par l'accès au libre exercice des religions, pourvu qu'elles acceptent neutralité et respect des autres. À l'école, d'une certaine façon, la tolérance n'a pas lieu d'être puisque les religions n'existent pas dans son cadre. Il s'agit simplement et tacitement de reconnaître que les élèves qu'on a devant soi ont peut-être ou pas une pratique religieuse, mais qu'on l'ignore puisque la croyance religieuse n'a pas d'existence rationnelle ni objective. Quand on étudie le phénomène religieux, c'est au même titre qu'un mouvement politique ou culturel dans le cours de l'histoire ou une école économique ou sociologique dans l'analyse des sociétés. Tous les élèves peuvent comprendre ce paradigme et l'accepter puisqu'il ne s'agit pas de stigmatiser le refus de valeurs politiques ou morales

ni une position éthique mais de poser les bases d'un mode de réflexion intellectuelle et d'analyse des objets physiques ou sociaux. Certains sondages ont noté la réticence de beaucoup de jeunes à se déclarer "Charlie" au nom du respect et de la tolérance qu'il faudrait éprouver pour les fidèles musulmans outragés par les caricatures. L'apprentissage sans concession de la démarche critique doit permettre de faire comprendre que toute pensée intellectuelle ou religieuse est contestable et même s'enrichit de la confrontation.

Il ne faut pas poser la défense de la laïcité sur un plan moral mais sur une analyse conceptuelle qui a l'avantage de ne pas mettre en cause les consciences individuelles. Car si les valeurs républicaines se posent en dogmes et en

principes moraux, alors leurs défenseurs s'exposent à parts égales à des valeurs et principes antagonistes présentés comme incontestables.

La meilleure méthode pour lutter contre le radicalisme religieux, ce n'est pas tant de délivrer un discours moral sur les valeurs de la République qui peut être contré par une éthique contradictoire, et peut dériver en retour sur une vision manichéenne du bon et du mauvais et une politique sécuritaire à l'œuvre aujourd'hui. L'alternative, c'est de poser comme principe intangible, l'obligation de l'analyse rationnelle et objective des faits appuyée sur la connaissance scientifique.

Patrick Tarroux, FSU-35

FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

Le rectorat oublie d'investir dans les lycées professionnels publics

La crise sanitaire que nous traversons frappe durement la jeunesse, en particulier les jeunes les plus modestes. Pour la FSU cette situation renforce notre conviction du rôle essentiel de la formation professionnelle sous statut scolaire public. Les effectifs constatés en LP publics à cette rentrée, significativement au-dessus des prévisions académiques, et plus gravement le nombre croissant de jeunes en âge scolaire sans formation dans l'académie, témoignent des besoins. Hélas la voie professionnelle des lycées n'est toujours pas une priorité pour ce gouvernement qui argue de la crise pour accentuer encore sa politique de soutien massif à l'apprentissage. Elle ne l'est pas non plus pour le Ministre qui ignore ostensiblement les LP dans son expression – ainsi n'a-t-il pas eu un mot pour les jeunes de la voie pro dans son exposé du renforcement du protocole sanitaire dans les lycées. L'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2021 confirme hélas cette absence de considération pour les LP publics. Extrêmement pauvre en mesures nouvelles, l'évolution ne répond à aucune des priorités affichées pour les formations en Bretagne.

Sur notre département, seule l'ouverture d'un CAP 1 an "Peintre en carrosserie" est prévue sans fermeture en parallèle. Et encore, le rectorat la positionne comme dernière priorité, s'il a les moyens... Ce CAP offrirait pourtant une possibilité de montée en qualification de jeunes trop souvent refusé.e.s en apprentissage.

La transformation du CAP "Constructeur Bois et CAP Charpentier Bois" à Dol de Bretagne correspond à un changement de nom et de référentiel au niveau national. Toujours à Dol-de-Bretagne, l'ouverture d'un bac pro "Coiffure" est annoncée

pour 2022 (le temps de faire les travaux) mais en fermant dans le même temps le bac pro "Technicien constructeur Bois". Donc pour la rentrée 2021, aucune place supplémentaire dans les LP du 35 pour les sortant-es de 3^{ème}. Pourtant les besoins restent criants sur Rennes, aussi bien en termes de souhaits des élèves que de besoins en personnel. le.s formé.e.s et qualifié.e.s pour les entreprises. Il est inconcevable qu'aucune ouverture ne soit envisagée sur la ville de Rennes. Les exemples de la Boucherie, de la Charcuterie ou de Traiteur illustrent pleinement le paradoxe de la politique gouvernementale actuelle : les besoins en personnel.le.s qualifié.e.s sont connus, la formation à ces métiers se fait uniquement en apprentissage qui peine pourtant à recruter malgré le « coût zéro » d'un-e apprenti-e pour l'employeur la première année... Ajouter à cela la forte discrimination à l'entrée en apprentissage, n'en jetez plus !

Malgré les discours, l'investissement dans l'enseignement professionnel public reste aux abonnés absents. Aucune volonté ni moyens de la part du rectorat pour sécuriser les parcours de formation initiale des jeunes. Les études sont pourtant têtues : la qualification et le diplôme restent déterminants pour une insertion durable dans l'emploi et une vie sociale et citoyenne émancipatrice. La FSU continue de dénoncer l'indigence de la politique rectorale et ministérielle concernant le développement des formations professionnelles initiales. Partout où elle le peut, elle porte l'exigence d'une augmentation et d'une diversification de l'offre de formation dans les LP publics.

Axel Benoît, Snuep-fsu



Bulletin Trimestriel de la section départementale de la FS.U.

14, rue Papu, 35000 RENNES - Tél./Fax 02 99 63 94 50 - E-mail : fsu35@fsu.fr

ÉDITO

Malgré les contraintes imposées par la crise actuelle qui est à la fois sociale, sanitaire, économique et professionnelle, les rassemblements et manifestations se multiplient depuis plusieurs semaines. Les sujets ne manquent pas car le gouvernement ne change pas de politique et poursuit ses réformes rétrogrades. La crise sanitaire a mis en évidence l'intérêt général des Services publics tout en révélant ses fragilités car présentés comme un coût par le gouvernement plutôt qu'un bien public au service de tous.tes.

L'application de la loi de « transformation de la Fonction publique » affaiblira davantage et très rapidement les services publics en augmentant le recours aux emplois précaires tout en rendant plus opaque le mouvement et l'avancement des personnel-les. Les conditions de travail de tous.tes se sont dégradées durant la période par l'augmentation de la charge de travail mais aussi de la charge mentale.

Le gouvernement maintient pourtant son cap, malgré la crise, et continue à faire en sorte que l'argent aille à l'argent. Les dividendes versés aux actionnaires sont toujours plus conséquents. En parallèle, la réforme de l'assurance chômage, dont nous demandons le retrait, stigmatise toujours plus les privé.es d'emplois et diminue d'autant plus leurs droits. Des mesures urgentes, concrètes et immédiates sont plus que jamais nécessaires pour diminuer la pauvreté, la précarité et les inégalités qui ne cessent de croître. Le besoin de sécurité sociale est criant mais aucun plan d'action ouvrant de nouveaux droits n'est prévu. L'État a pris la main sur les finances de la sécurité sociale et l'utilise comme un élément de son budget y compris à d'autres fins.

Rien n'a été prévu non plus pour les services publics : pas d'aménagements, ni moyens d'urgence. Bien au contraire, la crise agit comme un effet d'aubaine pour nos ministres qui vont plus loin dans leurs politiques et multiplient le mépris à l'égard des agents. Le monde d'après ne ressemble que trop à celui d'avant.

Le constat concernant les libertés publiques est particulièrement inquiétant : les attaques contre nos libertés se multiplient, le projet de loi « sécurité globale » tend à restreindre les mouvements sociaux en créant par exemple un délit d'intention de nuire a priori. L'État bascule vers encore plus de contrôle

de la population et plus d'autoritarisme. Le dialogue social pourtant nécessaire est galvaudé par ce gouvernement qui fait Grenelle sur Grenelle feignant l'écoute et l'ouverture alors que tout est cadenassé par des soi-disant experts choisis en fonction des conclusions souhaitées. La parole syndicale n'est une nouvelle fois pas écoutée, le gouvernement se privant de l'expertise des personnels. La FSU a quitté le Grenelle de l'Éducation pour ces raisons après avoir mesuré le niveau des discussions et le degré de non-prise en compte des expériences de ces militant.es.

Malgré tout, la difficulté de la période nous oblige à essayer d'en sortir collectivement et par le haut en empêchant les dérives et en réorientant les politiques vers plus de justice et de fraternité. C'est pourquoi nous avons investi toutes les mobilisations actuelles : sur les lois liberticides, auprès des chômeurs.euses et contre la précarité notamment auprès des Assistant-es d'Éducation mais également le 18 décembre auprès des migrant-es. Nous appelons à la grève dans l'Éducation le 26 janvier sans exclure des actions d'ici là comme par exemple les États Généraux de l'Éducation Prioritaire de notre département mi-janvier. Nous revendiquons, outre le retrait de la loi « Transformation de la Fonction Publique », un plan d'urgence pour les services publics qui passe par un autre budget avec entre autres des recrutements et des hausses significatives de salaires.

Nous nous engageons dans les combats qui s'annoncent, en faisant en sorte de rassembler toutes les forces qui souhaitent imposer les valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité. Pour ce faire nous devons tous.tes nous engager dans ces actions pour faire échec aux projets du gouvernement et surtout construire un avenir meilleur.

Rennes le 06 décembre 2020,

Jean-Marc Llavori,

Secrétaire départemental



SOMMAIRE

Editorial	p.1
Compétences contre diplômes et qualifications	p. 2
L'autoritarisme comme réponse à la crise	p. 3/4
« Nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons les jours heureux »	p. 4
La laïcité n'est pas une valeur morale	p. 5
Le rectorat oublie d'investir dans les lycées professionnels publics.....	p.6

Directeur de publication : Jean-Marc LLAVORI • CPPAP : 0221 S 07991 ISSN 1249-2043 • Imprimerie GPO, Thorigné-Fouillard
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la F.S.U.35, conformément à la loi du 08/01/78. Vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FS.U. 35 (14, rue Papu - 35000 Rennes)

Compétences contre diplômes et qualifications

Depuis maintenant plus d'un an, Pôle Emploi a engagé la bataille des compétences contre les diplômes et les qualifications.

En effet, les annonces et les recrutements selon Pôle EmEn effet, les annonces et les recrutements selon Pôle Emploi doivent mettre en avant non pas les diplômes et les qualifications des Demandeurs-ses d'Emploi mais des compétences et « des savoir-être ».

Tout d'abord, la question de la subjectivité du concept de « compétences attendues » car la compétence est contextualisée et donc attachée à un contexte de travail particulier.

Les tenants de ce brillant concept sont d'ailleurs souvent en difficulté pour donner une définition précise de la compétence et en même temps ne la souhaitent pas afin d'avoir les fameuses « marges de manœuvre » qui permettent de faire du recrutement à géométrie variable et de contraindre les DE à accepter des offres sous qualifiées et/ou qui n'ont rien à voir avec leurs diplômes.

Ensuite, il y a la question des « savoir-être » qui outre, là aussi, que l'on se trouve confronté à une très grande subjectivité, interrogent sur une certaine vision de la société, du rapport employeur-salarié et, au-delà, de la citoyenneté. Cette notion de « savoir-être » est elle aussi à géométrie variable et édictée par cette armée de « sachants » et de consultants de tout poil guidés par l'idéologie libérale, bien souvent en dehors de toute déontologie et éthique. Les mêmes qui dénigrent les intellectuel.le.s, de préférence de gauche, bardé.e.s de diplômes et de qualifications, pour mettre en avant le « self made-man ».

Loin de nous l'idée, à notre tour, de dénigrer les autodidactes mais derrière ces fumeuses notions se cachent des intentions et une réalité qui font que l'on finance de moins en moins de formations longues, qualifiantes et diplômantes.

Place au pragmatisme et au réalisme, partons des besoins des entreprises et finançons des formations courtes, d'adaptation à un poste de travail et non plus de préparation à l'exercice d'un métier. Le DE d'aujourd'hui doit être

adaptable ! C'est le règne de l'« adéquatisme » où le salarié/la salariée doit savoir être ce qui se résume souvent à être docile et soumis.e.

En fait, cela a commencé dans les années 2000 quand, par exemple, les usines automobiles PSA recrutait en nombre des CCD et que les moyens publics de l'ANPE et de l'AFPA ont été mobilisés pour faire les recrutements et des formations courtes d'adaptation aux postes. Ces formations devaient être, soi-disant, transférables ailleurs. Il n'en a rien été et une fois le CCD terminé vous repartez sur le marché du travail vendre vos compétences et votre capacité d'adaptation où il y a des besoins, avec une autre petite formation si besoin.

Autrement dit comment organiser la flexibilité et la précarité, ce que l'on appelait jadis : une main d'œuvre malléable et corvéable à merci.

Nous en arrivons donc à la citoyenneté. Nous savons bien que l'éducation, l'instruction et la qualification sont des éléments essentiels pour former des citoyens et citoyennes éclairé.e.s, responsables et aptes à réfléchir. Tout ce pour quoi la FSU se bat en sommes.

Notre propos ici n'est pas d'opposer les compétences aux diplômes et aux qualifications, ce sont ces formidables théoriciens libéraux qui le font. Pour nous c'est un tout, c'est grâce à une véritable formation débouchant sur un diplôme, une qualification et à l'expérience d'un métier, d'un domaine que l'on va acquérir, que l'individu développera des compétences.

Il est évident que ce n'est plus le projet de nos dirigeant.e.s depuis plusieurs décennies, vous savez ce que l'on appelait le progrès social et l'ascenseur social. Au lieu de cela et malgré qu'ils s'en défendent, ces sinistres individus organisent une société à plusieurs vitesses avec des citoyens et citoyennes de zones différentes. La formation et ce qu'ils en font est un moyen essentiel à ce funeste dessein.

Liberté, égalité, fraternité dans quel gouffre avez-vous disparu ?

Yannick Jeusset et René Cosquer,
Snu-Pôle Emploi Bretagne

L'autoritarisme comme réponse à la crise

Depuis quelques années la réponse des gouvernements successifs aux situations de crises se concrétise par une mainmise de plus en plus forte de l'Etat sur nos vies et nos comportements et la tentative de faire taire toute critique et opposition. La technocratie a raison puisqu'elle sait !

Il y a eu les mesures de l'état d'urgence mises en place après les attentats contre Charlie Hebdo (janvier 2015) et à Paris (novembre 2015) qui ont été ensuite quasiment institutionnalisées. Ces mesures ont étendu les pouvoirs de police : assignations à résidence, perquisitions, interdictions de réunions et de manifestations sous l'autorité du ministre de l'intérieur et le contrôle du juge administratif qui est souvent favorable au gouvernement (voir le peu de décisions annulées en référé). Ce qui est grave c'est que l'extension des pouvoirs de police a été utilisée contre les manifestations des "gilets jaunes" et des salarié.e.s (contrôle des déplacements, fouille des véhicules et des effets personnels, gardes à vue préventives, pratique de la "nasse"...), contre les militant.e.s écologistes et zadistes et les militant.e.s et humanitaires défenseurs des migrants (gardes à vue humiliantes, assimilation à des actes terroristes...).

Les gouvernements s'habituent facilement aux pouvoirs excessifs qu'ils s'accordent à "titre provisoire", et ils les étendent à toute situation, comme si seule, une autorité paternaliste et irréfutable pouvait régler tous les défis auxquels se confronte la société. Après la menace terroriste, la crise sanitaire est l'objet d'une réponse autoritaire de l'Etat à travers la loi d'urgence sanitaire (23 mars 2020, prorogée plusieurs fois et jusqu'au 16 février 2021) qui donne pouvoir aux préfets d'organiser le confinement strict, le contrôle accentué des déplacements des personnes, les mesures sanitaires contraignantes. Toutes mesures prises en conseil de défense, qui échappent au contrôle du Parlement, sans concertation réelle avec l'ensemble des forces politiques, des collectivités locales, des autorités scientifiques, des représentants syndicaux et des salarié.e.s et actifs, notamment soignant.e.s et enseignant.e.s. Bien sûr, on peut penser que ces décisions sont nécessaires pour contrer l'épidémie, mais la méthode et les modes d'application (contrôles tatillons et coercitifs sans discernement, choix des commerces qui peuvent ouvrir ou pas, interdiction des activités sportives, des manifestations citoyennes, protocoles erratiques successifs...) se font en considérant une fois encore le caractère par essence immature et indiscipliné de la population.

Et pour rajouter à tout cela, **le gouvernement met en discussion ces jours-ci la loi de « sécurité globale »** qui accroît le pouvoir des forces de l'ordre (FdO) en les dotant de caméras mobiles et de drones lors des manifestations qui permettront

la reconnaissance faciale et le pistage de militants (qualifiés d'activistes). Le même texte interdit de filmer les FdO "dans le but d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique" des policiers et gendarmes,

> ce qui donnera la possibilité d'arrêter par "prévention" tout citoyen.ne ou journaliste soupçonné.e de vouloir nuire,
> induira la multiplication des dépôts de plainte de policiers pour atteinte à leur intégrité,
> provoquera des effets de dissuasion et d'autocensure dans la presse.

Par la force des choses, **cette loi est liberticide** et ajoute aux méthodes brutales de maintien de l'ordre (usage intempestif des LBD en tirs tendus, grenades lacrymogènes offensives, charges violentes...) et à la faiblesse de la réponse judiciaire face aux bavures policières. Mais « ne parlez pas de répression ou de violences policières, ces mots sont inacceptables dans un État de droit » (Macron, 8 mars 2019) : après la censure des images, la censure des mots... Plutôt que rétablir le lien entre police et citoyens, il faut rendre anonymes et irresponsables les policiers, empêcher la publicité de leurs actes et rendre suspect par essence le citoyen. Et lorsque des policiers sont sanctionnés, c'est rarement pour des actes illégitimes, mais pour avoir contesté la politique du ministère. Michel Foucault disait que « la justice est au service de l'ordre », désormais « la police est au service de la police » (David Druafresne).

A la politique répressive, s'ajoute l'atteinte au droit syndical et à la liberté d'expression des fonctionnaires. Le ministre Blanquer, à travers la loi sur « l'Ecole de la confiance » accentue le principe du devoir de réserve et d'exemplarité des enseignant.e.s dans le but "d'empêcher les faits et écrits portant atteinte à la réputation du service public". Les menaces et les mesures disciplinaires se multiplient contre des collègues ayant usé de leur droit syndical ou même de leur liberté de citoyen.ne hors de l'école : – ainsi d'un directeur d'école, par ailleurs adjoint au maire de sa commune, – tel collègue verbalisé le 1er mai pour s'être déplacé dans Paris avec un drapeau SNES-FSU sur le dos, – le plus scandaleux : le cas de 4 professeur.e.s du lycée de Melle (Deux-Sèvres) lourdement sanctionné.e.s par la rectrice de Poitiers après les actions élèves/enseignants contre les épreuves E3C, pour des faits absurdes : « incitation à l'émeute », « atteinte à la dignité » ou encore « manquement aux obligations professionnelles » alors qu'elles et il ne faisaient qu'exercer leur droit de grève et d'expression syndicale. Les sanctions pour les quatre : - mutation d'office ; - suspension sans salaire durant 15 jours ; - rétrogradation d'échelon ; - blâme... sont iniques et délibérément excessives. **Et voilà que la future loi sur la recherche** entend interdire les manifestations à l'intérieur des universités et l'occupation de leurs locaux (3 ans de prison et 45 000 € d'amende).

La ministre avait même prévu de laisser passer un amendement (finalement retiré) qui stipulait que "les libertés académiques s'exercent dans le respect des valeurs de la République". Avec les macroniens, alliés à la droite, les étudiants, enseignants et chercheurs doivent sagement obéir à la discipline académique, finies grèves et contestations. Le bon universitaire, le bon enseignant est celui qui se tait et relaie les décisions du politique, du ministre et de la haute fonction publique. Les citoyen.ne.s sont menacé.e.s par une politique qui attende aux libertés fondamentales et dérive lentement vers un régime autoritaire que le Président pourrait lui-même taxer d'illibéral -- terme qu'il use volontiers à l'égard de la Hongrie ou de la

« Nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons les jours heureux »

Cette phrase pleine d'optimisme et en référence au programme du Conseil National de la Résistance a été prononcée par E.Macron, le 13 avril 2020. Dans les discours, il est souvent prompt à défendre les services publics. Mais dans les faits, c'est toute autre chose. Depuis 3 ans, c'est davantage le programme du FMI que celui des jours heureux qu'il applique méthodiquement (privatisations, austérité...).

Après des mois d'amateurisme et de mensonges mortifères, qui sait combien de morts auraient pu être évitées sans les manipulations pour cacher le manque de masques, de tests... ? Chacun.e a pu constater les effets ravageurs de l'austérité sur les services publics. En premier lieu bien sûr, dans la santé, où 100 000 lits d'hôpitaux ont déjà été supprimés entre 1997 et 2018⁽¹⁾. Sous ce gouvernement, rien qu'en 2018, 4 172 lits ont encore disparu, tout comme en 2019 (-3 400)⁽²⁾ et jusqu'en 2020, en pleine crise Covid-19⁽³⁾ !

Face à la novlangue gouvernementale assénée en continu, la réalité des choix se voit crûment dans le projet de loi de finance 2021 dans la santé comme dans l'éducation. Le même qui déclarait en mars 2020 que « notre état-providence n'est pas un coût ou une charge, mais un bien précieux, un atout indispensable quand le destin frappe », n'hésite pas à supprimer encore et toujours plus de postes dans l'Éducation Nationale.

Malgré 32 500 élèves de plus dans le second degré et les déclarations du ministre Blanquer en juin 2020 sur les élèves en difficultés pour justifier la réouverture des écoles contre l'avis du conseil scientifique, ce sont 1 800 postes d'enseignant.es qui seront supprimés pour la rentrée 2021 ! Après les 87 suppressions de postes dans notre académie en 2020, combien en 2021... Combien de refus d'inscriptions dans le collège de secteur pour cause d'effectifs bondés (déjà plusieurs cas l'an passé) ? Combien d'élèves en situation de handicap ayant une notification de la MDPH se retrouveront sans accompagnement (Malgré une posture volontariste de la Dsden 35, 30% des besoins ne sont pas pourvus...) ? Malgré la pandémie et ce qu'elle a révélé des manques de

Pologne. Aucune de ses promesses de "modernisation" de la vie politique n'est tenue, les débats publics, les assemblées citoyennes ne sont utilisés qu'à dessein égocentrique et débouchent sur des mesures dilatoires. Le réveil du discours anti-immigration démagogique, sécuritaire à l'excès, réveille et instrumentalise le "populisme" d'extrême droite -- là encore pourtant dénoncé à l'étranger. **Les citoyen.ne.s, les enseignant.e.s ont le devoir de réagir et s'insurger contre ces mesures liberticides**, en contradiction avec les discours servis sur la laïcité et les valeurs républicaines. Comme le dit la politologue Chloé Morin : « quand on ne sera plus en démocratie, on ne s'en rendra même pas compte ».

l'institution scolaire (classes bondées rendant impossible la distanciation, personnels médico-sociaux en manque systémique, élèves en grande difficulté scolaire et sociale, remplacements non-assurés...), il n'y a eu AUCUNE création de poste d'infirmier.e, de médecin scolaire ou d'assistant.e social.e.

La crise sociale et l'explosion du chômage appelleraient pourtant à une augmentation sans précédent des postes aux concours. Il est insupportable d'entendre la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (E.Borne) affirmer le 19 novembre 2020 que « Notre mobilisation ne faiblira pas. Aucun jeune ne restera sur le bord de la route »⁽⁴⁾, quand nous constatons que l'État lui-même poursuit son plan de licenciement dans l'éducation. Le désinvestissement se lit notamment dans la dépense intérieure d'éducation (DIE), qui est de 6,7 % du PIB contre 7,7 % en 1996 (1 point de PIB = + 24 milliards d'euros...). Le désinvestissement dans le service public d'Éducation est un très mauvais signal pour l'avenir et les défis à relever.

Et comme si cela ne suffisait pas, le MEN fait preuve d'un cynisme éhonté sur l'emploi des jeunes en imposant une réforme des concours de l'enseignement qui permettra à terme de réduire les postes à ces mêmes concours. En utilisant désormais la formation des étudiant.es comme base de recrutement de contractuels, ce sont autant de besoins qui ne seront plus assurés par des fonctionnaires-titulaires, réduisant mécaniquement d'autant le niveau des postes ouverts aux concours... Face à cette politique inique, la FSU 35 et ses syndicats sont et seront à vos côtés au quotidien pour construire et développer les luttes nécessaires au retour des jours heureux.

SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, POSTES : C'EST MAINTENANT ! GRÈVE INTERSYNDICALE ÉDUCATION NATIONALE MARDI 26 JANVIER 2021

(1) Le parisien, 24/04/2019, Grève des urgences : « On a fermé 100 000 lits en 20 ans »
(2) Les Echos, 20/09/2020, 3400 lits d'hôpitaux ont été supprimés en 2019
(3) Bastamag, 29/10/2020, Le gouvernement continue de supprimer des lits d'hospitalisation
(4) Site du Ministère du travail, 19/11/20, « France Relance : lancement de la plateforme « 1 jeune, 1 solution »